

CONSEIL D'ADMINISTRATION  
Séance du 25 juin 2025

Point 17 de l'ordre du jour

Tarification 2025 des activités accessoires

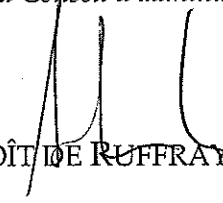
Délibération n°25-06-26

Le Conseil d'administration de l'École nationale des ponts et chaussées, après en avoir délibéré, approuve les tarifs 2025 conformément à l'annexe 8.

Cette délibération fait l'objet d'une publicité sur le site Internet de l'École nationale des ponts et chaussées.

Fait à Champs-sur-Marne, le 25 juin 2025.

*Le Président du Conseil d'administration,*

  
BENOÎT DE RUFFRAY

Nombre d'administrateurs présents ou représentés :

POUR :

CONTRE :

0

ABSTENTIONS :

0

# ÉCOLE NATIONALE DES PONTS ET CHAUSSÉES

## ANNEXE 8

### TARIFS DES BORNES ELECTRIQUES

| Prestations        | Tarif unitaire du kWh en euros HT |
|--------------------|-----------------------------------|
| <u>Prix du kWh</u> | 0,30 € HT / kWh                   |

Ce prix s'applique sur :

- les 7 bornes électriques installées sur le parking ENPC (Mob Energy)
- les 7 bornes installées au sous-sol de Coriolis (DejaBlue)